



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

PROCÈS-VERBAL N° 21 – REUNION DU 16 JANVIER 2025

Président :	M. GODET Jean-Pierre
Vice-Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membre présent :	M. RAMBAUD Alexandre
Membre coopté :	Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	M. BAUDOUIN Gilles

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- M. GODET Jean-Pierre – FC Inter Bocage
- M. GILBERT Francis – ES AFP
- M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
- M. RAMBAUD Alexandre – L'Absie Largeasse MC
- Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- M. BAUDOUIN Gilles – US Pexinoise

Le procès-verbal n°20 du 09 janvier 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

Procès – Verbal n°16 – Réunion du 28 Novembre 2024

WEEK-END DU 11-12 JANVIER 2025

Match N° 28711366 Parthenay Viennay (2) – FC Venise Verte (1)

Arbitre : M. BRAULT Dimitri

Réserve d'avant-match du club du FC Venise Verte

« Je soussigné, M. Marius CHAMARD, capitaine du FC Venise Verte, pose une réserve sur la participation de joueurs ayant participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure du RC Parthenay Viennay ».

La Commission déclare la réserve d'avant match, confirmée par le courriel du 12 Janvier 2025 à 21H22, recevable en la forme.

Match de référence : n° 28751236 (24571900) du 21/12/2024 qui est un match rejoué du 09/11/2024, Parthenay Viennay RC (1) – Beaumont St Cyr Es (1) en sénior Régional 2 Poule A.

La commission Sportive Litige et Contentieux constate, après vérification de la feuille de match, qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre du 11/01/2025 Parthenay Viennay RC (2) - Venise Verte FC (1).

En référence à l'article des règlements généraux LFNA, saison 2024 /2025, article 26-C-2) a, la commission Sportive Litige et Contentieux déclare la réserve d'avant match non fondée et **valide le score acquis sur le terrain à savoir : Parthenay Viennay RC (2) – Venise Verte FC (1) = 2-1**

Les droits de confirmation de réserve d'avant match, soit 39 €, seront portés au débit du club de Venise Verte FC.

ARRETES MUNICIPAUX (WEEK-END DU 18-19 JANVIER 2025)

Reçu des communes de :

Bessines (Gros Buisson) – Brion - Magné – Oiron - St Hilaire la Palud - St Maxire - Taizé.

COURRIERS

➤ Du club de **Lezay** concernant un changement de terrain pour son équipe de D5. Pris note. Nécessaire fait.

DECLARATIONS TOURNOIS / PLATEAUX

Frais de déclaration Tournois / Plateaux : 26 €

➤ Du club de **l'Eveil Le Tallud** : tournoi u11-u13 le samedi 07 juin 2025 au stade Felix Bréchoire du Tallud.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

Procès – Verbal n°16 – Réunion du 28 Novembre 2024

➤ Du club du **GJ ENE79** : tournois u11 - u13 - u11/u13 F – u14/u17 F + rassemblements u7 - u9 le samedi 07 juin 2025 au stade municipal de Brion.

➤ Du club du **FC Venise Verte** : tournoi u11-u13 le samedi 14 juin 2025 au stade municipal de Magné.
La commission précise toutefois que « *l'engagement des équipes est conditionné à une éventuelle participation à une compétition officielle du District (critérium u12) qui se déroulera ce jour-là et qui reste prioritaire sur le tournoi. Aussi, les équipes qui doivent jouer cette troisième journée du critérium U12 ne pourront pas y participer si cette dernière rencontre n'a pas été déplacée en amont.* »

Tournois / Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

**Le Secrétaire
Jean-Jacques PETIT**

**Le Président
Jean-Pierre GODET**